

Mesures d'économie de l'énergie

Les communes valaisannes s'engagent pour la sobriété énergétique de leurs administrations et participent ainsi à l'effort collectif national.

Le Conseil communal a défini les mesures suivantes, sur la base de celles proposées par l'Antenne Région Valais romand :

- Eteindre l'éclairage de mise en valeur de l'église d'Hérémente de 23h à 5h
- Limiter les illuminations de Noël aux entrées, sorties et cœurs des villages
- Ne pas installer la patinoire d'Hérémente durant l'hiver 2022/2023 car elle est notre plus grand consommateur non essentiel (environ 7% de la consommation électrique)
- Sachant que l'éclairage public a d'abord un aspect sécuritaire et qu'il a été, dans sa grande majorité, équipé de LED avec abaissement intégré à 50% entre minuit et 5 heures, de ne pas l'éteindre pour l'instant.

Par ces mesures, l'objectif est de réduire d'environ 10% l'électricité consommée par la Commune. Le Conseil communal reste attentif à l'évolution de la situation et envisagera d'éventuelles mesures supplémentaires si elles devaient s'avérer nécessaires.

Les personnes intéressées trouveront les conseils d'économie d'énergie édictés par la Confédération sur le site internet www.stop-gaspillage.ch.

L'Administration communale

Hérémente, le 6 octobre 2022